



Vol d un cable sous terrain

Par **marcosaxo**, le 12/11/2017 à 18:27

Bonjour,

j'ai acheté il y 4 ans un terrain viabilisé (réseaux d'eau, d'égout, de téléphone et électrique en attente).

J'ai commencé la construction de ma maison mais mon câble d'alimentation électrique (section 2x35mm²) m'a été dérobé : les voleurs ont tirés à une des deux extrémités, le câble qui dépassait de chaque côté du fourreau (avec 100m linéaire entre l'entrée et la sortie) est donc parti dans le fourreau sous terre : les voleurs n'ont pas pu le tirer complètement car il s'est coincé sous terre (mais à quelle distance ? ...) et l'ont sectionné à raz du côté ou ils tiraient.

Aujourd'hui je me retrouve avec un fourreau sous terrain inexploitable (étant donné qu'il est bouché par le reste du câble coincé) et je vais être dans l'obligation de procéder à des travaux onéreux, a savoir : ouverture d'une tranché sur 100m de long, fourniture de 100m de fourreau plastique et de 100m de câble électrique neuf.

Mon assureur a refuser de prendre en considération le vol alors que mon terrain était assuré "en surface" en cas de blessure d'un tiers par exemple ..

est ce que EDF (INEDIS) peut prendre en charge une partie des couts, bien que le compteur soit installé non pas dans ma maison mais au début du chemin (donc à 100m de mon futur chez moi) ?

Ai je un recours quelconque ou la possibilité d'une aide financière ?

Merci,
salutations.

Par **goofyto8**, le 12/11/2017 à 18:46

bonsoir,

Non ce type de vol ne pourra être pris en charge par Enedis.

Il reste cependant possible d'en diminuer les conséquences pécuniaires, en demandant à une entreprise de faire passer dans le fourreau enterré un nouveau câble.

Cela évitera de coûteux travaux pour creuser une autre tranchée.